



# AGENTS DES SERVICES MÉDICAUX

DES PROFESSIONNELS MOBILISÉS & ENGAGÉS

## UNE DIRECTION ATTENTISTE !

Le rapport d'activité 2022 du service de santé au travail a été présenté lors de l'instance commune du 29 novembre dernier, synthèse des rapports présentés dans les 33 CSE du Groupe Public Unifié (GPU). Pour la première fois, l'UNSA-Ferroviaire a voté contre le rapport annuel de santé au travail !



**LA DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX A DRESSÉ UN BILAN DE SES RESSOURCES, DE SON ACTIVITÉ, DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS ET DES PRÉCONISATIONS DES MÉDECINS DU TRAVAIL.**

La délégation UNSA-Ferroviaire a salué le travail d'analyse et de synthèse réalisé par les médecins du travail dans leur rôle de conseil à l'employeur, rejoignant en cela nos propres analyses, par exemple avec cette liste non exhaustive des alertes des médecins du travail :

- **les risques psychosociaux** sont qualifiés de préoccupants, toujours plus importants et de plus en plus en relation avec des facteurs organisationnels et humains ;
- **la succession des réorganisations** avec ou sans suppression de postes et les

évolutions des métiers qui apparaissent parfois mal ou peu accompagnées ;

- **les effets négatifs** de la dégradation des conditions d'hébergement par le recours à de l'hôtellerie inadaptée pour le personnel roulant ;
- **les effets délétères** du recul de l'âge du départ à la retraite, « *vieillissement des salariés et usure des corps pas suffisamment pris en compte dans l'entreprise* » : les médecins estiment que c'est une « *priorité nationale* » ; ●●





- **la pression sur les agents et les médecins** pour limiter la déclaration des accidents du travail, notant que cette sous-déclaration amène un risque sur l'identification des risques et prive les salariés d'actions de prévention ;
- **des difficultés** structurelles dans le reclassement à la suite de l'inaptitude, « *de plus en plus difficile et long* ». Par manque de postes adaptés, de nombreuses missions sont sous-traitées.

### QUE DIT L'UNSA ?

Ces analyses étaient déjà présentes dans le précédent rapport et rien ne vient attester que les plans d'action produisent les effets attendus alors que l'employeur est tenu par une obligation de résultat. Le vote négatif sur le rapport s'adresse aux représentants de l'employeur qui siègent à l'instance commune : où sont les résultats à la suite des différentes alertes formulées par les médecins ?

### LA PLURIDISCIPLINARITÉ EST INDISPENSABLE AU SEIN DES ÉQUIPES !

De l'aveu même du médecin principal en santé au travail chargé de faire la synthèse pour ses confrères et consœurs, les médecins du travail ne disposent pas assez de temps pour réaliser leurs missions. C'est d'une part une conséquence du *turn-over* important de médecins et de la difficulté à remplacer les postes vacants faute de candidats aux offres d'emploi. Mais d'autre part, c'est une conséquence de niveau de délégation d'actes dramatiquement faible en faveur des infirmières en santé au travail, une quasi-absence d'assistantes en santé au travail, une absence de psychologue de travail ou d'ergonome au sein des cabinets médicaux. Cette pluridisciplinarité et cette délégation d'actes sont pourtant largement attendues par les autorités de tutelle qui ont délivré le dernier agrément au service de santé au travail en 2019.

### QUE RETENIR ?

Pour l'UNSA, le choc d'efficacité, c'est maintenant ! Elle a rappelé son attachement à un service de prévention et de santé au travail autonome et intégré à l'entreprise. En votant contre le rapport, l'UNSA a signifié à la direction Optim'Services qu'elle attendait un choc d'efficacité pour enfin doter les services médicaux des ressources et de l'organisation nécessaires aux professionnels pour qu'ils puissent exercer pleinement et efficacement leurs missions.

## CE QUE L'UNSA REVENDIQUE POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

- **Maintien et développement** d'un accès en proximité pour tous les salariés aux professionnels de santé au travail.
- **Rénovation et / ou relocalisation** des cabinets médicaux qualifiés de vétustes par les médecins eux-mêmes.
- **Rejet de la facturation** prévue par le GIE pour les SA en charge de planifier les visites dites simples et renforcées qui pèsent sur les salariés et sur les équipes des services médicaux.
- **Clarification** de la notion de cabinet médical régional.
- **Déploiement d'assistants** en santé au travail en nombre et en qualité sur l'ensemble des cabinets médicaux régionaux.
- **Déploiement de psychologues** du travail et d'ergonomes à disposition des cabinets médicaux régionaux.
- **Responsabilisation** des infirmières en santé au travail et reconnaissance salariale en conséquence avec une réelle mise en œuvre de la délégation d'actes.

